

FICHE DE FORMATION

FORMATION PRÉPARATOIRE À L'HABILITATION ÉLECTRIQUE NIVEAU BE MANOEUVRE



+33761845901



avincent.avenir@gmail.com



Présentiel



sur 2 jours

Tout public



Durée : 14h



PROFILS DES APPRENANTS

Tous collaborateurs électriciens assurant la maintenance préventive et corrective des installations électriques en très basse tension (0 à 50 volts) et en basse tension (de 50 à 1000 volts).

Accessibilité et délais d'accès

Nos formations peuvent être accessibles aux personnes en situation de handicap. Chaque situation étant unique, nous vous demandons de préciser à l'inscription votre handicap. Nous pourrions ainsi confirmer l'ensemble des possibilités d'accueil et vous permettre de suivre la formation dans les meilleures conditions en accord avec votre employeur. Pour toutes informations complémentaires, nous vous conseillons les structures suivantes : ONISEP, AGEFIPH et FIPHFP. N'hésitez pas également à contacter notre référent handicap, Almouzni Vincent au 07.61.84.59.01 ou par mail : avincent.avenir@gmail.com

L'accès à nos formations peut être initié par l'employeur, à l'initiative du salarié, par un particulier, à la demande de Pôle Emploi ...

Notre organisme de formation s'engage à vous répondre dans un délai de 72 heures. Nous envisagerons la date de début de formation la plus appropriée en fonction de vos besoins, préférences et contraintes. Nous vous préciserons également les objectifs, les compétences acquises et les sources de financement possibles.

Si la formation nécessite des prérequis, nous nous assurerons également que vous les remplissiez soit par des tests, soit par un audit téléphonique. Sauf cas particulier et en fonction des disponibilités du stagiaire, du formateur ou selon notre planning interentreprises, le délai pour la mise en place de la formation est habituellement d'un mois (en moyenne).

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Analyser et appréhender le facteur « risque électrique » dans leur environnement de travail (Article D.3.1.9.2 norme NFC18-510),
- Connaître et d'appliquer les prescriptions de la norme NFC 18-510 (version de janvier 2012) visant à se prémunir du risque électrique (Article D.3.1.9.2 norme NFC18-510),
- Connaître les limites de leurs attributions et domaines d'intervention sur les installations électriques existantes (Article D.3.1.9.2 norme NFC18-510),
- Reconnaître les organes électriques et leurs différentes fonctions (séparation, commande, protection des personnes et du matériel) (Article D.2.7.2 norme NFC18-510),
- De réaliser des manœuvres d'exploitations, d'urgence et de consignation (Article 11.5.1 ; 11.5.2 ; 11.5.3 norme NFC18-510),

FICHE DE FORMATION

FORMATION PRÉPARATOIRE À L'HABILITATION ÉLECTRIQUE NIVEAU BE MANOEUVRE



+33761845901



avincent.avenir@gmail.com



Présentiel



sur 2 jours

Tout public



Durée : 14h



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES (SUITE)

- Connaître les interactions possibles entre opérateurs de niveau d'habilitation différent (Article D.3.1.9.2 norme NFC18-510),
- Mettre en place, vérifier et utiliser des équipements de protections individuelle et collectives (Article D.2.7.2 norme NFC18-510),
- Appréhender les instructions de sécurité spécifique aux vérifications (Article 11.4 norme NFC18-510),
- Adopter une conduite adaptée en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique (Article 13 norme NFC18-510).

CONTENU DE LA FORMATION

1. Thématiques théoriques : Module 1 Référentiel INRS – Thèmes communs

- Grandeurs électriques rencontrées lors des différentes opérations,
- Effets du courant sur le corps humain : électrisation, électrocution, brûlure,
- Ouvrages ou installations : domaines de tension, limites et reconnaissance des matériels,
- Zones d'environnements et leurs limites,

- Habilitation : principe, symboles, limites et formalisation,
- Prescriptions de sécurité associées aux zones d'environnement et aux opérations,
- Protection collective : mesures, équipements et signalisation,
- Équipements de travail utilisés (échelles, outils à main...): risques et mise en œuvre,
- Incendies et accidents sur ou près des ouvrages et installations électriques,
- Évaluation du risque électrique.

2. Thématiques pratiques : Module 6 Référentiel INRS

- Matériels électriques dans leur environnement : fonction, caractéristiques, identification,
- Équipement de protection collective : identifier, vérifier, utiliser,
- Habilitation lettre E : limites (manœuvres permises), analyse des risques et mesures de prévention,
- Acteurs concernés par les manœuvres : chargé d'exploitation électrique et chargé de consignation,
- Échanges avec le chargé d'exploitation électrique ou le chargé d'exploitation : informations et documents,
- Instruction de sécurité spécifiques aux manœuvres,
- Manœuvres de consignation : procédures et finalités.

FICHE DE FORMATION

FORMATION PRÉPARATOIRE À L'HABILITATION ÉLECTRIQUE NIVEAU BE MANOEUVRE



+33761845901



avincent.avenir@gmail.com



Présentiel



sur 2 jours

Tout public



Durée : 14h



ORGANISATION DE LA FORMATION

Équipe pédagogique

Formation délivrée par un professionnel certifié.

Ressources pédagogiques et techniques

- Accueil des apprenants dans une salle dédiée à la formation.
- Salle comprenant : paperboard, vidéoprojecteurs, tables, chaises.
- Documents supports de formation projetés.
- Exposés théoriques
- Étude de cas concrets
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation.

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Feuilles de présence.
- Questions orales ou écrites.
- Questionnaire de validation des acquis.
- Mises en situation.
- Formulaires d'évaluation de la formation (à chaud et à froid).
- Certificat de réalisation de l'action de formation.

CE QUE NOUS OFFRONS

Un environnement dynamique et innovant, une équipe bienveillante et passionnée, des opportunités de formation et d'évolution, et bien plus encore !

Intéressé(e) ? Contactez nous !

Les formations en habilitation électrique font partie des actions obligatoires pour toutes entreprises, associations et collectivités dont les salariés sont exposés au risque électrique (Cf article R 4544-9 et R 4544-10 du code du travail).